

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **9 mai 2017**, au Pavillon Wilson, à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les membres du conseil mesdames Andrée Brosseau et Nathalie Clermont, ainsi que messieurs Jacques Delisle, Jacques Biron, Christian Thauvette et Patrick Delforge, tous formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Guy Jasmin.

Est également présent Monsieur Luc Laberge, directeur général et greffier qui prend note des délibérations.

157-05-2017

Rémunération du personnel élection – 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2017, des élections municipales se tiendront à travers la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE suivant le processus électoral, le président d'élection aura à embaucher du personnel;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans la Gazette officielle du Québec relatif à l'indexation du tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendum municipaux pour l'exercice financier de 2017 et correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada, est de 1,606 %;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajuster la rémunération du personnel électoral prévue à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Biron,
Et résolu

QUE,

le Conseil accorde la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d'élection ou d'un référendum municipal entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 octobre 2021 :

➤ Fonctions de gestion :

FONCTION	Élection sans opposition	Élection avec scrutin
Président d'élection	2 035 \$	3 560 \$
Secrétaire d'élection	¾ de la rémunération totale du président d'élection	¾ de la rémunération totale du président d'élection

➤ Fonctions rémunérées selon une base forfaitaire

FONCTION	Rémunération forfaitaire lors du scrutin ou du vote par anticipation
Président d'élection et responsable de salle	450,00 \$
Secrétaire d'élection et responsable de salle	337,50 \$
PRIMO	180,00 \$
Scrutateur	230,00 \$
Secrétaire	230,00 \$
Tout autre préposé, présent toute la journée du scrutin ou du vote par anticipation	155,00 \$
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	180,00 \$

➤ Fonctions rémunérées selon une base horaire

FONCTION	Rémunération forfaitaire lors du scrutin ou du vote par anticipation
Membre de la Commission de révision	20 \$ / heure Aux fins de l'application de cette rémunération, si la fonction est occupée par une personne qui fait également partie des employés municipaux, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre 20 \$ et la rémunération prévue par son entente de travail à la Ville.
Toute personne attirée au vote itinérant	25 \$ / heure Aux fins de l'application de cette rémunération, si la fonction est occupée par une personne qui fait également partie des employés municipaux, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre 25 \$ et la rémunération prévue par son entente de travail à la Ville.
Toute autre personne embauchée sur une base horaire incluant le personnel attiré aux tenues de registre	20 \$ / heure Aux fins de l'application de cette rémunération, si la fonction est occupée par une personne qui fait également partie des employés municipaux, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre 20 \$ et la rémunération prévue par son entente de travail à la Ville

DE PLUS,

1. Tout membre du personnel électoral reçoit une rémunération de 50 \$ pour toute session de formation;
2. Dans la mesure où des personnes sont recrutées à titre de réservistes, un montant de 60 \$, plus celui de la formation, sera versé.
 - a. Évidemment, si la personne doit effectivement travailler lors du vote par anticipation ou lors du scrutin, elle recevra la rémunération prévue pour la fonction effectivement occupée et aucun montant à titre de réserviste;
 - b. Tout réserviste doit être présent au lieu de votation à l'heure où les scrutateurs et les secrétaires sont convoqués par le président d'élection.

➤ **Fonction du trésorier reçoit les montants suivants à la suite de la production des rapports ci-dessous :**

	Candidat indépendant	Parti
Rapport de dépenses électorales	135 \$ / candidat	155 \$ / candidat
Rapport financier	60 \$ / candidat	205 \$ / candidat

ADOPTÉE à l'unanimité

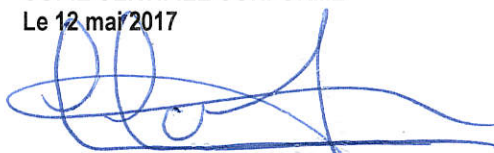
Coteau-du-Lac, le 10 mai 2017

(s) Guy Jasmin
Guy Jasmin, Maire

(s) Luc Laberge
Luc Laberge, Directeur général et Greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 12 mai 2017



Luc Laberge, directeur général et greffier